

Notes d’allocution de l’honorable David McGuinty, Président du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement 2018 au sujet du dépôt au Parlement du rapport annuel

Le 9 avril 2019

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Merci de votre participation.

C’est un jour important pour le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, c’est-à-dire le CPSNR.

Le premier rapport annuel du Comité vient d’être déposé devant le Parlement.

Le rapport est le fruit du travail, du dévouement et de l’engagement de mes collègues du Comité, trois sénateurs et huit députés, de tous les grands partis et groupes.

Je tiens à remercier mes collègues du CPSNR, les sénateurs Frances Lankin, Vern White, et Percy Downe; ainsi que les députés Murray Rankin, Hedy Fry, Emmanuel Dubourg, Rob Nicholson, Gudie Hutchings, Tony Clement, Diane Finlay et Brendan Shanahan.

Nous sommes très fiers de cette réalisation et je peux dire en leur nom que c’est un grand privilège de siéger sur ce comité important et non-partisan, au nom de nos collègues parlementaires et des Canadiennes et Canadiens.

Le Comité souhaite que son rapport contribuera à un débat éclairé entre citoyens sur les défis difficiles de fournir aux organisations de sécurité et de renseignement les pouvoirs exceptionnels nécessaires pour identifier et contrer les menaces qui pèsent sur la nation, tout en assurant que leurs activités sont menées de manière à respecter et protéger nos droits démocratiques.

Ce matin, je vais vous parler des questions suivantes :

- Le mandat du CPSNR
- Ces activités pour 2018
- Un survol de son Rapport annuel de 2018
- Le processus de caviardage et de révision
- Et les deux examens de fonds entrepris par le Comité, soit les priorités en matière de renseignement; et les activités du renseignement de défense du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes.

Je vais ensuite vous offrir des observations finales.

Mandat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

La loi établissant la création du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a reçu la sanction royale en juin 2017 et les membres du comité ont été nommés en novembre 2017.

Nous avons pour mandat d'examiner l'ensemble du cadre de la sécurité nationale et du renseignement au Canada, soit les lois, les règlements, la stratégie, l'administration et les finances.

Nous pouvons aussi examiner toute activité menée par un ministère lié à la sécurité nationale ou au renseignement.

Enfin, nous pouvons examiner toute question se rapportant à la sécurité nationale ou au renseignement qu'un ministre nous confie.

Nous possédons tous une cote de sécurité de niveau très secret, nous prêtons serment et nous sommes astreints au secret à perpétuité.

Notre mandat et notre cote de sécurité nous donnent la capacité de pouvoir examiner le cadre de la sécurité nationale et du renseignement au Canada d'un point de vue stratégique, ainsi que dans l'ensemble de la communauté de la sécurité et du renseignement.

Nous pouvons en outre apporter un point de vue unique à ces questions importantes du fait que nous comptons des membres de plusieurs partis et des deux chambres, et des représentants possédant une vaste gamme d'expérience.

Le large mandat et l'accès à des renseignements classifiés s'accompagnent toutefois de certaines obligations et restrictions, soit une série de freins et contrepoids de la part du Comité et de la part des ministres.

Nous pouvons accéder à tout renseignement se rapportant à notre mandat afin d'exécuter notre travail.

Il y a cependant des exceptions, notamment les documents confidentiels du Cabinet, l'identité de sources confidentielles ou de témoins protégés, et les enquêtes d'application de la loi en cours pouvant mener à des poursuites.

De plus, un ministre peut déterminer que notre examen proposé d'une activité précise qui pourrait porter atteinte à la sécurité nationale. Dans ce cas, il ou elle se doit de nous informer par écrit du fait que nous ne pouvons pas entreprendre l'examen en question, mais également indiquer quand cet examen n'est plus jugé préjudiciable.

Activités du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement en 2018

Je résumerai d'abord le travail du Comité au cours de la dernière année avant de discuter du rapport.

Peu de temps après notre nomination au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et ayant prêté serment, nous avons assisté à des réunions d'information approfondie sur nos obligations et les exigences en matière de sécurité et nous nous sommes mis au travail une fois que Mme Marcoux a été nommée directrice générale du Secrétariat en décembre 2017.

L'année 2018 a été une année d'apprentissage pour le Comité. Nous avons consacré plusieurs heures et réunions à mieux comprendre notre mandat et les organismes chargés de protéger le Canada et les Canadiens.

Au cours des premiers mois de 2018, des fonctionnaires de toute la communauté de la sécurité et du renseignement ont informé les membres du comité.

Nous avons visité les sept principaux ministères et organismes et rencontré plusieurs fois la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre.

Nous croyons avoir établi des relations productives avec les fonctionnaires responsables de la sécurité des Canadiens.

C'était important d'apprendre à les connaître, et inversement. À cet égard, je vous réfère à l'annexe C de notre rapport.

Comme vous le savez, le Comité a également décidé de mener un examen concernant les diverses allégations entourant le voyage du premier ministre en Inde en février 2018. Notre rapport a été remis au premier ministre le 12 octobre est une version non classifiée a été déposée au Parlement le 3 décembre.

Les membres du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement prennent leurs responsabilités très au sérieux et y ont consacré beaucoup de temps et de travail. En 2018, ils se sont réunis plus de 50 fois, en moyenne quatre heures à chaque fois.

Nous avons également eu l'occasion de rencontrer nos homologues parlementaires du Royaume-Uni et d'Australie, dont les idées et l'expérience se sont révélées très précieuses.

Nous avons également sollicité et profité des points de vue réfléchis de nombreux d'universitaires et de groupes de défense des libertés civiles. Le Comité est d'avis qu'il était important d'obtenir la perspective de la société civile.

Pendant que tout cela se déroulait, Mme Marcoux a dû également mettre sur pied le Secrétariat à partir de zéro.

Le Comité se rencontre à huit clos, dans des installations sécurisées et loin de la Cité parlementaire.

Survol du Rapport annuel 2018

Le rapport déposé aujourd'hui contient cinq chapitres, dont les deux examens de fond menés par le Comité.

Étant donné que ce rapport est le premier du Comité, les membres tenaient à adopter une approche fondamentale plus vaste.

C'est pourquoi nous avons inclus deux chapitres qui décrivent à l'intention des Canadiens les origines du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, son mandat et sa façon d'aborder le travail, y compris les facteurs que le Comité considère lors de ses choix d'examen.

Nous pensons qu'il était également important d'intégrer au deuxième chapitre un aperçu des organismes de la sécurité et du renseignement au Canada, des menaces pour la sécurité du Canada et la

manière dont ces organismes collaborent afin d'assurer la sécurité du Canada et des Canadiens et de promouvoir les intérêts canadiens.

Le Comité voulait ainsi contribuer au débat sur les enjeux qui revêtent une importance fondamentale pour les Canadiens.

Le Comité a également décidé de mener un examen sous les deux premiers éléments de son mandat.

Tout d'abord, un examen du cadre de la sécurité nationale et du renseignement, particulièrement de la façon dont le gouvernement du Canada établit ses priorités en matière de renseignement.

Ensuite, un deuxième examen d'une activité de ministère; nous avons choisi dans ce cas de mettre l'accent sur les activités de renseignement de défense menées par le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes.

Le rapport est l'aboutissement de nombreuses séances d'information, écrites et orales, avec de hauts représentants de l'appareil de la sécurité et du renseignement, d'une analyse de plus de 8 000 pages de documents hautement classifiés, d'une douzaine de rencontres entre les analystes du Secrétariat et les représentants du gouvernement, et des délibérations réfléchies et détaillées entre les membres du Comité.

Ce Rapport est également unanime.

En tout, nous avons formulé onze conclusions et sept recommandations au gouvernement.

Durant nos réunions et discussions avec des fonctionnaires, ainsi que dans notre rapport, nous avons fait très attention pour adopter une approche non partisane à l'égard de ces questions et nous espérons que nos conclusions et recommandations renforceront la responsabilisation et l'efficacité de l'appareil de la sécurité et du renseignement au Canada.

La version intégrale classifiée du rapport déposé aujourd'hui a été remise au premier ministre le 21 décembre 2018.

Processus de caviardage et de révision

J'aimerais maintenant dire un mot sur le processus de caviardage et de révision. Entre le moment où le Comité a remis le rapport au premier ministre et son dépôt aujourd'hui, des fonctionnaires du gouvernement l'ont passé en revue pour y repérer toute information dont la communication serait préjudiciable pour la sécurité nationale, la défense nationale ou les relations internationales.

Ces fonctionnaires ont également déterminé l'information faisant l'objet du secret professionnel de l'avocat.

Cette revue a été menée par des ministères individuels et coordonnée par le ministère de la Justice. Les fonctionnaires ont suivi le même processus que le gouvernement lorsque ce dernier détermine l'information pouvant être communiquée durant des procédures judiciaires (article 38 de la *Loi sur la preuve au Canada*).

Ceci fait, le premier ministre a demandé au Comité de réviser le rapport afin d'enlever l'information qui pourrait être préjudiciable si elle était communiquée. Ceci est conforme au paragraphe 21(5) de la *Loi sur le CPSNR*.

Le Comité a décidé de réviser le document pour enlever l'information possiblement préjudiciable et de fournir autant d'information que possible au public.

Les sections révisées sont indiquées dans tout le rapport.

Je tiens à souligner ici que les révisions et le caviardage ont été effectués pour enlever l'information qui *serait préjudiciable* pour la sécurité nationale, la défense nationale ou les relations internationales du Canada, ou qui est protégée par le secret professionnel de l'avocat.

L'information ne peut pas être caviardée *parce qu'elle peut être gênante* ou parce qu'elle critique le gouvernement.

Ce processus a représenté une occasion d'apprentissage pour le Comité et nous y serons très attentifs dans l'avenir.

Deux examens de fond

Je tiens ici à discuter des deux examens de fond du Comité :

- la façon dont le gouvernement établit ses priorités en matière de renseignement;
- les activités de renseignement du Ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes.

Vous verrez que ces deux chapitres contiennent une quantité importante d'informations techniques. Je n'entrerai pas dans les détails de nos examens, alors si vous avez des questions précises, je vous invite à rencontrer Mme Marcoux ou ses employés après mes remarques.

Priorités du renseignement

Le Comité a choisi d'examiner la façon dont le gouvernement détermine ses priorités en matière de renseignement.

Pourquoi est-ce important?

Pour trois raisons.

Premièrement, ce processus est le moyen fondamental pour fournir une orientation aux collecteurs de renseignement du Canada. Ce processus veille à ce que les organismes chargés de recueillir des renseignements mettent l'accent sur les plus grandes priorités du gouvernement.

Deuxièmement, ce processus est essentiel pour assurer la responsabilisation au sein de l'appareil du renseignement.

Le travail de cette communauté est classifié, et souvent hautement classifié. Ce processus permet d'éclairer régulièrement pour le gouvernement les opérations de renseignement dans une optique pangouvernementale.

Troisièmement, ce processus aide le gouvernement à gérer le risque.

Lorsque le gouvernement approuve les priorités en matière de renseignement, il accepte le risque de se concentrer sur certaines cibles, ainsi que le risque de ne pas mettre l'accent sur d'autres.

Ce sont les représentants élus, c'est-à-dire les ministres et non pas les fonctionnaires, qui doivent assumer ces risques dans le système de responsabilité du gouvernement au Canada.

Le Comité a conclu que le processus, de la détermination des priorités à l'orientation pratique, et de l'information des ministres à l'obtention de leur approbation, repose sur des bases solides.

Ceci étant dit, on peut améliorer n'importe quel processus, et le comité a formulé sept conclusions et quatre recommandations à cet effet.

En particulier, le Comité croit que la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre devrait jouer un rôle plus net de chef de file durant le processus afin de s'assurer que le Cabinet possède les meilleurs renseignements dont il a besoin pour prendre des décisions importantes, par exemple sur quels secteurs le Canada devrait axer ses activités et ses ressources de renseignement.

Je vous encourage à lire le chapitre trois de notre rapport.

Deuxièmement, les activités de renseignement du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes

Le Comité tenait beaucoup à cet examen.

Nous avons pris bonne note des plans du renseignement de la défense énoncés dans la nouvelle politique *Protection, Sécurité, Engagement*.

Celle-ci stipule que le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes sont « la seule identité au sein du gouvernement du Canada qui utilise l'éventail complet des capacités de collecte de renseignements tout en fournissant une analyse multisource ».

Je tiens à préciser que Le Comité n'a pas effectué un examen approfondi de chaque composante de l'élaboration et de l'utilisation des activités de renseignement de la défense du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes.

Il devait plutôt comprendre les vastes activités de renseignement menées par le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes et leurs autorités.

Nous reconnaissons que les activités de renseignement de la défense sont essentielles à la sécurité des troupes et à la réussite des activités militaires canadiennes, y compris celles à l'étranger, et sont conçues pour prendre de l'expansion.

Quand le gouvernement déploie les Forces armées, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes ont l'autorité implicite de mener leurs activités de renseignement de défense. Dans les deux cas, c'est la prérogative de la Couronne qui confère cette autorité.

Cette structure diffère de celle des autres organismes de renseignement, le CST et le SCRS, qui possèdent des pouvoirs clairs conférés par la loi. Et ces agences sont assujetties à des examens externes indépendants.

Il s'agissait donc d'un examen de taille et complexe.

Le Comité a rencontré six fois des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes. Il a reçu plus de 4 500 pages de documentation et son Secrétariat a organisé de nombreuses réunions de travail avec des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, ainsi qu'avec des fonctionnaires d'autres organismes gouvernementaux. Nous avons également mené d'importantes activités de recherche et d'information dans le milieu universitaire et juridique.

Le Comité a formulé quatre conclusions et trois recommandations.

Notre première recommandation est axée sur les secteurs où le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes pourraient apporter des changements internes pour renforcer leur structure de gouvernance actuelle et la responsabilité du ministre.

Les deux autres recommandations exigeraient que le gouvernement modifie ou adopte des lois.

Le Comité a expliqué les raisons pour lesquelles il en est venu à la conclusion qu'un examen indépendant régulier des activités de renseignement du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes renforcerait la responsabilité de leurs opérations.

Nous croyons que puisque le projet de loi C-59 est encore devant le Sénat, le gouvernement a ici l'occasion de le modifier afin qu'on fasse rapport chaque année des activités de renseignement ou de sécurité nationale du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, comme il l'exige du CST et du SCRS.

Ensuite, le Comité est convaincu que son examen peut servir au gouvernement pour envisager d'accorder un pouvoir législatif explicite en matière d'activités de renseignement de défense.

Pour résumer un chapitre très complexe et technique, je dirais que le renseignement de défense est essentiel aux opérations des Forces armées canadiennes.

Toutefois, comme toutes les activités de renseignement, les activités de renseignement de défense comportent des risques inhérents.

Dans son examen, le Comité a écouté les préoccupations de fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ayant trait à l'importance du maintien de la flexibilité opérationnelle des activités de renseignement à l'appui d'activités militaires.

Il a donc jugé qu'il importait de présenter les risques et les avantages de mettre le renseignement de défense sur une assise législative.

Nos recommandations reflètent l'analyse de ces enjeux importants par le Comité.

Je vous invite à lire le chapitre quatre du rapport annuel.

Conclusion

La première année du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a été marquée par l'apprentissage et l'ajustement pour ses membres et son Secrétariat, ainsi que pour les membres de l'appareil de la sécurité et du renseignement, dont tout un nombre n'étaient pas habitués à un examen externe de leur information et de leurs activités.

(Le discours prononcé fait foi.)

Nous reconnaissons que notre échancier en matière de communication et de séances d'information a exercé d'énormes pressions sur l'appareil de la sécurité et du renseignement, et je tiens à remercier sincèrement ses membres de leur travail et de leur assistance. Ces fonctionnaires ont été généreux de leur temps durant les réunions et les séances d'information tenues avec nous et n'ont pas hésité à partager leur expérience et leur information avec le Comité.

Dédicace

En terminant, le Comité dédie son premier rapport annuel à la mémoire de Gord Brown, ancien député de Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, qui est décédé le 2 mai 2018.

M. Brown était membre fondateur du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, et sa contribution durant les premiers mois de notre travail a aidé à façonner et guider nos examens de l'année qui vient de s'écouler.

Son décès nous a privés d'une voix sage et respectée sur des enjeux d'importance pour le Parlement et les Canadiens.

Merci. Je répondrai maintenant à vos questions.